

tie ne se sentait pas elle-même la conscience exempte de tout reproche ? Ou bien, résolut-elle de faire le silence, en se rappelant fort à propos qu'il est souvent dangereux de réveiller le chat qui dort ?

J'ignore la raison de ce silence, mais M. Gibbons nous a dit que les amis de M. Hyman, après avoir passé par deux élections et après avoir été privés du fruit de leur victoire par des manœuvres déloyales et frauduleuses, en étaient arrivés à la détermination de rendre à leurs ennemis la monnaie de leur pièce et à combattre le diable avec ses propres armes. Eh bien, les libéraux commettraient une lourde erreur s'ils s'abaissaient à de semblables moyens. Je ne sais comment la chose se fait, mais les torys ne se sentent jamais plus à l'aise que quand ils peuvent user d'artifices malhonnêtes. C'est là chose pour laquelle ils semblent avoir une vocation innée, et ils nagent là-dedans en pleine impunité. Mais quand quelque pauvre libéral mal inspiré tente de combattre le diable avec ses propres armes, il en sort chaque fois tout éclaté. Et c'est bien, aussi, ce qui est arrivé à London. Par conséquent, je dois dire en toute sincérité à nos amis que plus vite ils laisseront aux torys le monopole de ces agissements, mieux ce sera pour eux, car en définitive il n'y a que l'honnêteté qui compte, et c'est là la seule politique qui finit toujours par triompher. Mon honorable ami, ainsi que plusieurs autres membres de cette Chambre, nous ont dit aujourd'hui que notre loi électorale était suffisamment rigoureuse telle qu'elle est. Je ne vois pas comment on pourrait l'améliorer, et cependant des modifications s'imposent. Il nous faut rendre cette loi plus rigoureuse, mais il ne sert à rien d'avoir des lois sévères, si l'opinion publique n'est pas là pour les appuyer et les faire exécuter. Il suffit de se reporter dans le passé pour convenir de la vérité de ce que j'avance ici. Bien qu'il n'y ait pas, à ce sujet, un courant d'opinion publique encore suffisamment prononcé, cependant le devoir ne s'en impose pas moins pour nous de marcher de l'avant. Le Parlement devra amender la loi et en entourer la violation de pénalité aussi grave que possible afin de nous assurer des élections honnêtes. Il y a une grande différence entre les diverses sortes de contraventions que les derniers événements ont mis à jour. L'achat des consciences est répugnant, mais l'escamotage des bulletins de vote l'est dix fois plus, et bien que l'acheteur de conscience ne doive mériter aucune sympathie, il faut surtout réserver tout son mépris pour le truqueur d'urnes. Si on veut que la loi soit effective, il faut la rendre absolument draconienne en édictant les peines les plus sévères contre tous ceux qui cherchent à escamoter des bulletins de vote. C'est là, je crois, la seule ligne de conduite qui s'impose pour nous dans cette question.

Sir WILFRID LAURIER.

Maintenant, je dois exprimer à mon honorable ami toute la surprise que j'ai éprouvée à l'entendre parler de Shelburne-et-Queen, car nos amis les conservateurs seront toujours bien inspirés en ne parlant que le moins possible de cette élection. La tentative qui a été faite pour faire assumer à mon honorable ami le ministre des Finances la responsabilité d'une faute qu'il n'avait pas commise, n'était pas, je crois, à l'honneur du parti conservateur, ou du moins de ceux qui avaient pris en main la conduite de cette élection. Je n'en dirai pas plus long là-dessus. Mon honorable ami a été bien vengé de toutes ces insinuations par les électeurs de Shelburne-et-Queen, comprenant non seulement ses propres partisans mais un bon nombre de votants du parti opposé.

On a voulu lui montrer qu'on avait confiance en son intégrité et en son honnêteté. Mais j'ai été encore plus surpris, il y a un instant, quand j'ai entendu mon honorable ami le leader de l'opposition rappeler que mon honorable ami le ministre des Finances, lors de sa dernière élection, avait donné une procuration à des officiers publics pour le représenter dans les bureaux de vote. Mon honorable ami est depuis trop longtemps mêlé à la vie publique pour ignorer comment tout cela est arrivé. Il n'est personne qui n'ait fait la même chose. Mon honorable ami, moi-même, tous ceux qui m'entourent—en fait, tous ceux qui ont été candidats—ont déjà signé des procurations en blanc, pour être remplies et distribuées, et, dans la très grande majorité des cas, j'irai même jusqu'à dire quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, on ignore à qui ces procurations ont été remises. Mon honorable ami a voulu, semble-t-il, laisser entendre que mon honorable ami le ministre des Finances aurait délibérément et sciemment remis une procuration à un officier public pour le représenter aux bureaux de votation. Qu'il me suffise de dire que, cette fois-là, mon honorable ami n'a fait que ce qui se fait toujours, c'est-à-dire qu'il a signé sa procuration sans savoir même quels noms on allait y inscrire. C'est là ce qui s'est passé, pas autre chose, et je ne saurais me dispenser de faire remarquer à mon honorable ami qu'il aurait agi plus sagement en ne touchant pas à cette question-là.

Mon honorable ami n'a pas été mieux inspiré quand, il y a un instant, il a cherché à laisser entendre, devant la Chambre, et par là même devant le pays, que j'avais fait une tentative auprès du lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan pour lui dicter mes volontés dans la composition du ministère provincial, et pour décider s'il choisirait M. Scott, M. Haultain ou quelque autre. Si mon honorable ami avait lu la lettre de M. Scott, telle qu'elle a été écrite, il n'aurait pas interprété cette lettre comme il l'a fait. Il a voulu voir dans cette lettre que je m'étais déjà, à